

## Etat d'avancement du projet de création d'une réserve naturelle régionale « Haute vallée de la Loire » sur le site emblématique de Serre de la Fare

---

En 2009, le Comité Syndical de l'Etablissement a décidé de conserver les terrains du site de Serre de la Fare dans le but de préserver la possibilité d'une gestion globale du site. Plusieurs rencontres annuelles réunissant les différents partenaires et autres parties prenantes se sont tenues à partir de 2010, au Puy-en-Velay. C'est dans ce cadre qu'a émergé le projet de création d'une réserve naturelle régionale.

Le 23 mars 2012, le Comité Syndical de l'Etablissement a donné son accord de principe à la création d'une réserve naturelle sur le foncier dont il est propriétaire sur le site de Serre de la Fare, sur un périmètre restant à convenir avec les acteurs plus particulièrement concernés.

Un dossier de candidature a alors été déposé auprès de la Région Auvergne en janvier 2013. Après réception d'un avis favorable en avril 2013, l'Etablissement s'est engagé dans un processus de concertation renforcée (voir l'ensemble des informations disponibles directement sur [www.eptb-loire.fr/?p=3243](http://www.eptb-loire.fr/?p=3243)) et la rédaction du dossier de classement.

En raison de la tenue en 2014 des élections municipales, il a été convenu de suspendre temporairement la démarche. C'est dans ce contexte que s'inscrit le courrier de la Région Auvergne en date du 2 juillet dernier, dont copie est jointe en annexe.

Il est à noter que la démarche de classement a été reprise depuis cet été et qu'elle se poursuit actuellement avec notamment l'organisation, sur site, le 17 septembre, d'un temps d'échange avec les élus des communes directement concernées par le projet de réserve naturelle, à l'initiative de l'Etablissement et associant les représentants de la Région Auvergne et du Département de la Haute Loire.

Il est actuellement envisagé de déposer le dossier de classement à la fin de l'année 2014. Outre les éléments de diagnostic et grandes orientations de gestions définies lors des réunions de concertation, ce dossier précisera le périmètre de la réserve. Il devrait comprendre les parcelles de l'Etablissement ainsi que celles des propriétaires ayant donné leur accord dans le cadre de l'animation confié au Conservatoire des Espaces Naturels de la région Auvergne. Pour information, sur les 189 propriétaires privés sollicités, 117 ont fait part de leur avis. Parmi eux :

- 56 étaient favorables au projet,
- 28 ne se sont pas encore positionnés soit parce qu'ils souhaitent connaître le projet de réglementation, soit parce qu'ils sont en attente de rétrocession,
- 33 ont émis un avis défavorable.

Concernant le point particulier de la gestion d'une future réserve naturelle régionale « Haute vallée de la Loire », on rappellera que le Comité Syndical de l'Etablissement, par délibération de décembre 2012, a marqué sa volonté de ne pas se désengager de la gestion de la réserve naturelle régionale. Cela, dans le cadre d'un partenariat renforcé avec les acteurs locaux impliqués.

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE  
AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES  
RECEPTION LE: - 7 JUL. 2014  
EXPÉDITEUR: 2017  
NUMÉRO: 2017

FS/PA	Attribution	Copies
PRES		X
CAB	X	
DGS		
DAF		
DEE		X
DDRE		X
COM		
	Agenda	Signalé

**Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET**  
Président de l'Etablissement Public Loire  
2 Quai du Fort Alleaume  
CS 55708  
45057 ORLÉANS CEDEX

Objet : Projet de réserve naturelle régionale de la haute vallée de la Loire

Notre réf. : 174745

Monsieur le Président,

En avril 2013, le Conseil régional en tant qu'autorité de classement a donné une suite favorable au projet de réserve naturelle régionale de la haute vallée de la Loire dont la candidature avait été déposée par votre établissement. Afin de poursuivre la démarche, une subvention de 25.000 € a été attribuée par la Région à l'Etablissement Public Loire pour lui permettre d'élaborer le dossier de classement. Des aides ont également été accordées au titre du Plan Loire à ce sujet.

En automne dernier, l'Etablissement Public Loire s'est fortement mobilisé sur ce dossier dans le cadre d'une concertation avec les parties prenantes du territoire, permettant de préciser le contenu du projet au début de cette année. Toutefois, en raison de l'organisation des élections municipales, la Région avait proposé à votre établissement de suspendre momentanément la démarche.

Cette période électorale étant maintenant passée, je vous saurais gré de bien vouloir m'apporter des précisions sur les suites que vous avez prévu d'apporter au dossier en termes de méthode et d'échéance, ceci dans un souci d'instruction du dossier de classement pour la Région. Il avait notamment été évoqué de relancer le projet en réunissant les élus locaux. Si cette initiative est toujours d'actualité, je tiens à vous assurer de la représentation de la Région à cette rencontre.

En attendant, sachez que la Région prendra contact avec les maires des communes concernées afin de maintenir une dynamique autour de ce projet.

La Direction Générale Adjointe de l'Aménagement Durable des Territoires (Pôle Environnement et Énergies, Florence SÉMIOND, ☎ 04.73.31.84.64, ✉ f.semiond@cr-auvergne.fr) reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Par délégation du Président,  
Le Vice-Président du Conseil régional,

  
Christian BOUCHARDY  
Chargé de l'Environnement

